

# L'OBS

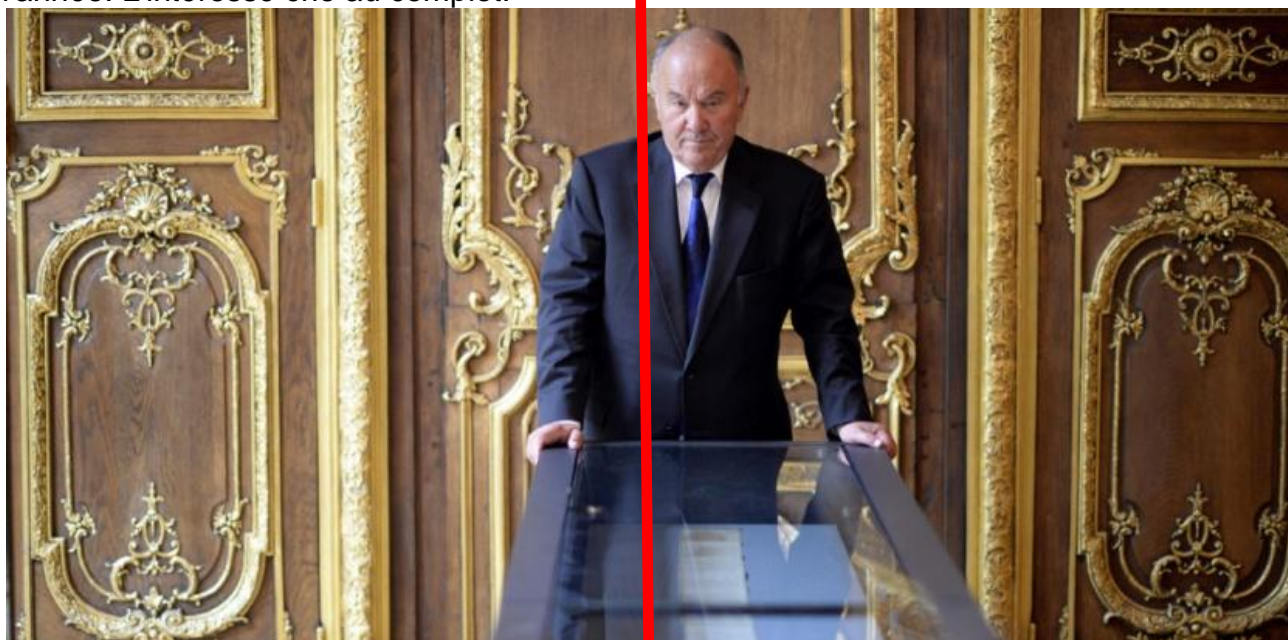
## Affaire Aristophil : Gérard Lhéritier, le Madoff des Lettres ?

L'OBS

Par Vincent Monnier

Publié le 07-12-2014 à 08h58

Rien ne va plus pour ce Niçois, le plus gros acheteur de manuscrits au monde. Sous le coup d'une enquête de la brigade financière, sa société Aristophil pourrait déposer le bilan avant la fin de l'année. L'intéressé crie au complot.



Début octobre, il recevait encore en grandes pompes à l'Hôtel Salomon de Rothschild à Paris. Un de ces événements littéro-mondains dont ce sexagénaire volubile à la silhouette bonhomme, ancien militaire puis gestionnaire de patrimoine devenu le plus gros acheteur de manuscrits au monde, avait le secret.

Pour ses troisièmes "Journées Européennes des Lettres et Manuscrits", organisées par sa société Aristophil, Gérard Lhéritier avait rameuté un parterre de haute volée : Valérie Giscard d'Estaing, Alain Finkielkraut, Tahar Ben Jelloun, Eric-Emmanuel Schmitt, David Foenkinos, Frédéric Taddeï, Franz-Olivier Giesbert, Michel Field, Léa Salamé, Charles Berling Elsa Zylberstein... Amis des lettres, Gérard Lhéritier démontrait, une nouvelle fois, qu'il était également celui du Paris qui compte.

# Une enquête ouverte

A l'époque, il passait encore pour l'homme qui transformait le vieux papier en or. Lui qui, via Aristophil, avait ramené en France le rouleau manuscrit des "120 jours de Sodome" du marquis de Sade, acheté pour 7 millions d'euros. Ou bien soufflé au nez et à la barbe de l'émir du Qatar l'ancien Hôtel de Cambacérès, rue de l'Université, pour en faire son Institut des Lettres et des Manuscrits. Comme un goût de revanche pour ce fils de plombier lorrain, vivant entre Nice et Paris, un moment mis en examen avant d'obtenir une relaxe dans l'affaire dite des timbres de Monaco dans les années 90.

Las, l'or s'est transformée en plomb. Du plomb de gros calibre. Site internet fermé, comptes bancaires saisis, collections sous scellées : rien ne va plus pour Gérard Lhéritier. Mi-novembre, les enquêteurs de la brigade financière perquisitionnaient les locaux d'Aristophil et son domicile personnel dans le cadre d'une enquête préliminaire pour "escroquerie en bande organisée" et "pratique commerciale trompeuse". Depuis la presse s'interroge : "l'empereur de papier" ne serait-il en réalité qu'un vulgaire Madoff des Lettres ?

## Derrière la martingale Aristophil, une pyramide à la Ponzi ?

Avec Aristophil, Gérard Lhéritier avait pourtant réussi une gageure : convaincre près de 18.000 épargnants que le papier valait davantage que la pierre. Via ses conventions, cette société commerciale proposait à des investisseurs d'acheter en indivision des manuscrits anciens pour les revendre cinq ans plus tard avec une belle plus-value à la clé : près de 8% par an. "En d'autres termes, vous investissez 100 en année 1, vous récupérez 143.75 en année 5 !", peut-on lire sur une des brochures. Le tout non assujetti à l'ISF. Qui dit mieux ?

En 2013, la société avait réalisé un chiffre d'affaires de 166 millions d'euros pour 3,5 millions de bénéficiaires. Mais depuis le printemps dernier, Aristophil était dans le collimateur de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). Celle-ci s'étonnerait notamment des taux de rendements annoncés et aurait noté des problèmes dans la rédaction de factures par les commerciaux. Derrière la martingale Aristophil, les enquêteurs de la brigade financière se demandent, eux, si ne se cache pas en réalité un système pyramidal du type Ponzi, l'apport des nouveaux investisseurs servant à payer ceux qui souhaitent récupérer leur mise.

Selon "Libération", le parquet financier évaluerait même le préjudice à 700 millions d'euros. Le chevalier des lettres ferait-il de la cavalerie financière ?

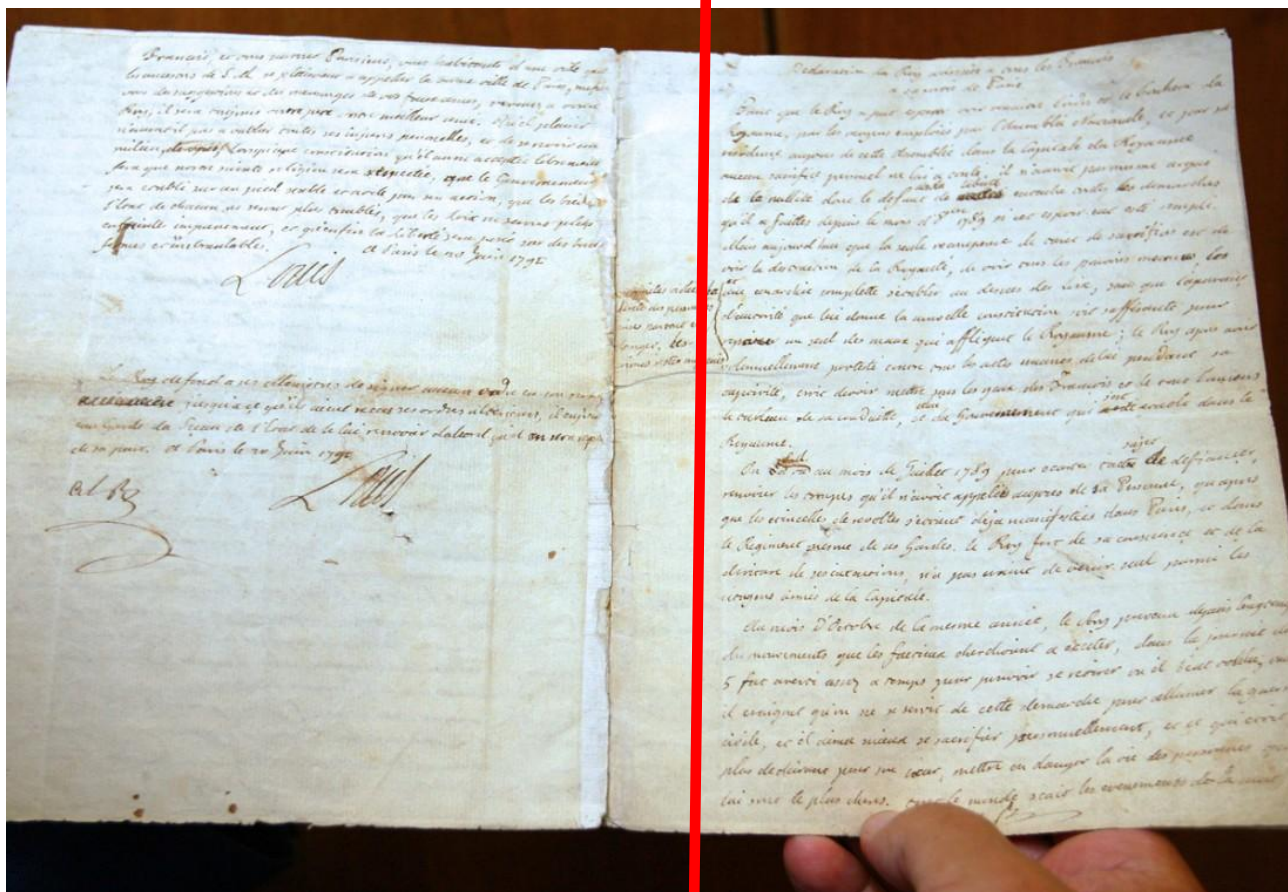
Notre modèle économique existe depuis 2002, validé par d'éminents juristes. Nous sommes contrôlés par les douanes, le fisc, les commissaires aux comptes", se défend Gérard Lhéritier dans une récente interview à l'"Est Républicain".

## Dépôt de bilan avant la fin de l'année ?

L'avenir de la société s'annonce pourtant bien sombre. "Alors qu'il n'y a jamais eu la moindre plainte de client, on a utilisé une procédure réservée habituellement aux crimes les plus graves", fulmine Me Francis Triboulet, l'avocat d'Aristophil. Depuis les perquisitions, le site internet de la société a été fermé. Tout comme celui de Finestim, la société de gestion de patrimoine qui commercialisait les produits financiers d'Aristophil. Si les comptes bancaires personnels et professionnels de Gérard Lhéritier, ont été saisis, il en va de même pour ceux de sa fille et de son fils. "Ce dernier est photographe, il n'a pas grand-chose à voir avec la société", s'étonne Me Francis Triboulet.

Selon l'avocat, les jours d'Aristophil sont comptés. Incapable de payer les salaires de ses 65 employés et ses fournisseurs, la société pourrait déposer le bilan avant la fin de l'année : "Nous avons fait appel de la saisie des comptes mais cela peut prendre plusieurs semaines avant d'obtenir une audience", regrette Me Triboulet. Or :

La société se retrouve étranglée financièrement. Et comme aucun juge d'instruction n'a été nommé, nous n'avons pas d'accès au dossier et sommes dans l'incapacité de nous défendre. C'est comme si on avait signé l'arrêt de mort de la société."



> Gérard Lhéritier présente une page du "testament politique" de Louis XVI, le 20 mai 2009.

Pour le moment, les trois établissements de la société (le Musée des Lettres et Manuscrits, boulevard Saint-Germain, sa déclinaison bruxelloise installée dans les Galeries Royales Saint-Hubert à Bruxelles et l'Institut des Lettres et des Manuscrits) sont toujours ouverts au public. Mais les vitrines et coffres où sont entreposés les collections de lettres et de manuscrits - la société possède ou héberge près de 135.000 documents parmi lesquels le testament politique de Louis XVI, le "Manifeste du surréalisme" de Breton, des manuscrits de Hugo, Balzac, Flaubert... - portent désormais des sceaux.

De quoi provoquer quelques sueurs froides chez les 18.000 épargnants, que Gérard Lhéritier a tenté de rassurer en ces termes dans un message posté le 3 décembre sur Facebook :

L'ensemble des collections et de vos collections personnelles sont entièrement sauvegardées. Vous recevrez dans les prochains jours un courrier plus détaillé par l'intermédiaire de votre conseiller."

**Gérard Lhéritier crie au complot !**

Jugeant cette procédure "incompréhensible" et "scandaleuse", l'homme du peuple devenu la 431e fortune de France selon le dernier classement du magazine "Challenges", avec un patrimoine estimé à 100 millions d'euros, n'hésite pas à parler de complot. Il affiche même le mot en grand sur la page de soutien qu'il vient d'ouvrir sur Facebook :

Je pense qu'ils ont été saisis par le ministère de la Culture ou plus exactement les Archives nationales, avec qui nous sommes en guerre depuis que nous avons racheté les lettres manuscrites du général de Gaulle qu'ils convoitaient. Tout cela est téléguidé !", déclarait-il récemment à "Nice Matin".

Les Archives nationales considèrent qu'un lot de 313 brouillons de télégrammes rédigés par le général durant la seconde guerre mondiale, acquis par Aristophil, relève du fond public. Débouté en première instance, la société a fait appel de la décision. L'audience devrait se tenir en mars 2015. Et il ne s'agirait pas du seul litige entre les Archives nationales et Aristophil.

Pour sa défense, Gérard Lhéritier a également affirmé à plusieurs reprises avoir reçu le feu vert de l'AMF. Une information que l'Autorité des Marchés Financiers s'est empressée de démentir.

Nous n'avons jamais validé ou agréé les produits proposés par Aristophil pour la simple et bonne raison que ces produits atypiques ne relèvent pas de notre compétence", répond-on aujourd'hui à l'AMF.

Depuis 2008, l'Autorité a toutefois publié plusieurs mises en garde "sur le développement d'offres aux rendements annoncés flatteurs, dans des secteurs aussi divers que les lettres et manuscrits, les œuvres d'art, les panneaux solaires, les timbres, le vin, les diamants ou autres secteurs de niche". Si Aristophil n'est pas nommément visé, la société est toutefois concernée au premier chef en tant que principal acteur sur son marché des lettres et manuscrits.

"Depuis le début, j'ai interdit à mes clients d'acheter ces produits, affirme **Jean-Pierre Rondeau, président de Megara Finance et de la Compagnie des Conseils en Gestion de Patrimoine Indépendants**. Il précise :

Pour expliquer les 8% d'intérêts reversés à ses investisseurs, Aristophil affirmait notamment louer les manuscrits à des musées ou des entreprises, ce qui m'a paru étrange. Par ailleurs, les contrats n'étaient pas clairs. Contrairement à ce qui était avancé par les conseillers, rien n'y stipulait qu'Aristophil rachèterait les manuscrits après cinq ans et encore moins au prix indiqué. La société disposait simplement d'un droit de préemption."

## L'heureux gagnant de l'Euro Millions ?

Ce n'est pas la première fois qu'Aristophil fait l'objet d'une enquête judiciaire. En novembre 2012, des perquisitions avaient été menées au siège bruxellois de la société dans le cadre d'une enquête pour escroquerie et blanchiment. Celle-ci serait toujours en cours. "Il n'y a eu aucune inculpation à ce jour", répond toutefois Me Francis Triboulet, qui avait réussi en janvier 2013 à faire récuser le juge d'instruction belge chargé de l'enquête, cas de figure rarissime.

L'enquête belge marque en tout cas le début des soucis financiers pour Aristophil. Depuis cette date, le chiffre d'affaires est à la baisse. La faute à cette mauvaise publicité ?

**Certes Aristophil a récemment connu quelques difficultés mais Gérard Lhéritier a remis son argent personnel dans la société, preuve qu'il a confiance dans son modèle économique", avance Me Triboulet.**

Malheureux en affaires, Gérard Lhéritier le serait-il davantage au jeu ? A la faveur de ses soucis judiciaires, une information insolite est remontée à la surface. Selon "Charlie Hebdo", le patron d'Aristophil aurait remporté en novembre 2012 un chèque de 169 millions d'euros à l'Euro Millions. Une affirmation que l'intéressé a démentie sur le compte Twitter de sa société. Sans vraiment convaincre.

Il est vrai que le portrait brossé par "Nice Matin", seul journal à avoir rencontré l'heureux gagnant qui souhaitait rester anonyme, présente plusieurs similitudes avec Lhéritier : "Ce ne sera pas le trahir que d'écrire que nous avons trouvé en face de nous un homme affable, de 65 ans, posé, bienveillant", peut-on y lire. "Élégant, sans ostentation, il habite Nice [...] Malgré ses origines modestes, ce pactole est tombé sur lui alors qu'il avait déjà fait sa vie avec un certain succès dans le milieu de la culture. Sans réel souci financier, Jacques a d'abord mis sa famille à l'abri. Partagé avec ses enfants. Puis placé sa somme - 113 millions pour lui et sa femme - sagement. Un peu en bourse, beaucoup sur des valeurs sûres, en œuvres d'art aussi."

Interrogé sur ce possible gain, Me Triboulet préfère nous renvoyer vers l'intéressé. Gageons que les épargnants d'Aristophil aimeraient bien, eux aussi, connaître la réponse.

**Vincent Monnier**